

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (RLRQ., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 15 juillet 2021, M. **Claude Kaddissi, ing.** (membre n° 132458), dont le domicile professionnel est situé à Varennes, province de Québec, a fait l'objet d'une décision du Comité des requêtes de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à savoir :

### Électricité du bâtiment

« **DE PRONONCER** la limitation volontaire d'exercice de **Claude Kaddissi, ing.** (membre no 132458) dans le domaine de l'électricité du bâtiment, lui interdisant, autrement que sous la supervision d'un ingénieur, d'exercer toute activité professionnelle réservée aux ingénieurs par la Loi sur les ingénieurs dans ce domaine. »

Cette limitation du droit d'exercice de l'ingénieur **Claude Kaddissi** est en vigueur depuis le 15 juillet 2021.

Montréal, ce 16 août 2021

**M<sup>e</sup> Pamela McGovern, avocate**  
Secrétaire de l'Ordre

